



COMMUNE de CALAN



BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS



1 9 8 9

La nouvelle année qui vient de commencer sera vraisemblablement, comme les précédentes, une année difficile.

L'année 1989 m'a permis, avec la nouvelle équipe municipale, de tenir nos engagements, à savoir : la voirie, le mur du cimetière et l'acquisition foncière.

Il est vrai que l'atout de la Commune est l'intercommunalité. Avec la décentralisation, nous ne pouvons faire face à certains problèmes ou équipements, nous avons joint nos efforts à ceux d'autres collectivités dans un but économique. Ce processus a déjà été engagé par les élus du Canton.

Mais la coopération entre les Communes doit se faire, à leur initiative, avec le souci de préserver la cohésion du tissu local, notamment dans les zones rurales et dans le respect de l'identité de chacune d'elles.

Certes, l'intercommunalité ne règlera que quelques problèmes, mais importants.

Il faudra donc se montrer tenace dans l'effort quotidien et être prêt à se soutenir mutuellement.

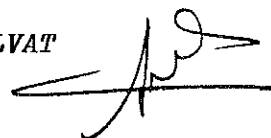
Aussi, je remercie très vivement toutes celles et tous ceux qui, à des titres divers, participent activement à notre vie communautaire.

Le Maire et son Conseil Municipal, le personnel communal vous présentent tous leurs vœux les plus sincères, les plus cordiaux et les plus chaleureux de Bonne Année.

Que 1990 vous apporte santé, joie et réussite.

BONNE ANNEE A TOUS

Serge SALVAT



LE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE : Serge SALVAT

1er ADJOINT : Jean Pierre BEAUMONT
2e ADJOINT : Marguerite LE GUEHENNEC
3e ADJOINT : Charles JAFFRE

Conseillers : Michel BARBIER, Marc BOUTIN, Jean-Pierre BRUZULLIER,
Christine CANO, Brigitte GAUDIN, Francis GUILLEMOTO,
Alain KERNEN, Pascal LE DOUSSAL, Francis LE LAN,
Paul OLIVIER, Anne-Marie RIO.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Vice-Président est le responsable et l'animateur

COMMISSION FINANCES :

V. P. : Jean-Pierre BEAUMONT
Marguerite LE GUEHENNEC, Charles JAFFRE,
Christine CANO, Brigitte GAUDIN

COMMISSION DU RESEAU D'EAU ANNEXE :

V. P. : Jean-Pierre BEAUMONT
Francis GUILLEMOTO, Charles JAFFRE, Alain KERNEN,
Paul OLIVIER, Roger LE OUEDEC

COMMISSION AGRICOLE :

V. P. : Pascal LE DOUSSAL
Charles JAFFRE, Paul OLIVIER, Joseph LE FLOCH,
Paul LE GARREC, René LE GARREC, Antoine LOMENECH
Joseph LE MOUAL, Roger LE OUEDEC

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL :

V. P. : Michel BARBIER
Brigitte GAUDIN, Michel CHRISTE, Bernard STEVENS

COMMISSION SPORTS, FETES ET CEREMONIE :

V. P. : Francis GUILLEMOTO
Marc BOUTIN, Alain KERNEN, Francis LE LAN,
Jean-Pierre BRUZULLIER, Michel KOLLER

COMMISSION VOIRIE, TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS :

V.P. : Charles JAFFRE

Jean-Pierre BRUZULLIER, Francis GUILLEMOTO,

Alain KERNEN, Francis LE LAN, Yves LE HEIN,

Gilles DELANOE

COMMISSION URBANISME :

V.P. : Jean-Pierre BEAUMONT

Marguerite LE GUEHENNEC, Charles JAFFRE, Marc BOUTIN

Alain KERNEN, Paul OLIVIER, Jacqueline SIMON,

Bernard STEVENS

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, CADRE DE VIE :

V.P. : Pascal LE DOUSSAL

Michel BARBIER, Jean-Pierre BEAUMONT, Marc BOUTIN,

Anne-Marie RIO, Raymond BELLEC, Michel KOLLER,

Jean-Pierre LE GUEHENNEC, Joël GUILLERMIC,

Christian LANDURIN, Alain NIVET, Yves LE HEIN,

Monique LOMENECH

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT :

V. P. : Brigitte GAUDIN

Christine CANO, Pascal LE DOUSSAL, Annie CARLIER,

Marie-Thérèse PAPAPETROS, Marie-Paule STEVENS

C. C. A. S. :

V. P. : Marguerite LE GUEHENNEC

Christine CANO, Anne-Marie RIO, Brigitte GAUDIN

Albert DANIEL, Simone WEBER, Joséphine CARRE,

Annick HARNAY

COMMISSION IMPOTS DIRECTS - Services Fiscaux :

Commissaires titulaires : Marguerite LE GUEHENNEC,

Joseph LE MOUAL, Pierre JAFFRE, Eugène LE SAEC,

André LE NY, Firmin LE MASLE.

Commissaires suppléants : Jean-Pierre BEAUMONT,

Emilien LE MOING, Paul LE GARREC, Christian FRANCOISE,

Paul OLIVIER, Ernest OLLIVIER

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE PONT SCORFF :

Délégués : Serge SALVAT, Jean-Pierre BEAUMONT

Communes : CALAN, CLEGUER, GUIDEL, PONT-SCORFF,
GESTEL, QUEVEN

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :

Délégués : Jean-Pierre BEAUMONT, Charles JAFFRE

S.I.V.U LYCEE VICTOR HUGO - HENNEBONT :

Délégués : Serge SALVAT, Marguerite LE GUEHENNEC

S.I.V.U MUSIQUE - PLOUAY :

Délégués : Jean-Pierre BEAUMONT, Michel BARBIER

Communes : CALAN, LANVAUDAN, PLOUAY, INGUINIEL

S.I.C.T.O.M. PLOUAY :

Délégués : Serge SALVAT, Charles JAFFRE

Communes : CALAN, PLOUAY, LANVAUDAN, BUBRY,
INGUINIEL, QUISTINIC

C.E.G. MARCEL PAGNOL - PLOUAY :

Délégués : Marguerite LE GUEHENNEC, Brigitte GAUDIN



DEMOGRAPHIE 1989

NAISSANCES :

Camille Jean Jacques JAFFRE

Né le 11 février à PLOEMEUR

Sébastien Gaël HASCOET

né le 31 mai à LORIENT

Emeline Marie Jeanne EZVAN

née le 13 novembre à PLOEMEUR

Maëlle Charlène TREHIN

née le 14 novembre à HENNEBONT

MARIAGES

GUILLEMOT Luc et BAHUON Brigitte, le 25 février

FEVRIER Erwan et ANGIOLINI Delfina, le 10 juin

KOLLER Michel et PRIGENT Brigitte, le 30 juin

GERMAIN Erwan et LE GARREC Sophie, le 12 août

DECES

LE BOULCH Ernest, le 13 Février à Hennebont

LE QUERE Antoine, le 26 Juillet à Hennebont

LE DIAGON Veuve COURIO Anne-Marie, le 9 Septembre à Lorient

COMMISSION DES FINANCES

BUDGET PRIMITIF 1989

Ce budget a été discuté par la commission des finances, préparé par le maire, début avril, et voté à l'unanimité par le conseil municipal le vendredi 14 avril 1989

Quelques observations sur ce budget :

SECTION FONCTIONNEMENT

a) Les recettes progressent normalement, dans les dotations versées par l'état et au chapitre des contributions directes. Par contre, elles diminuent sensiblement aux chapitres "produit d'exploitation et impôts indirects".

b) Pour les dépenses, une forte augmentation aux chapitres :

- "participations aux charges communales" (SICTOM, SIVU, SYNDICAT, etc..)
- au "contingent pour service incendie" (Département)
- au "contingent pour dépenses d'aide sociale"
- frais de gestion générale
- et enfin, Travaux et services extérieurs.

SECTION INVESTISSEMENT

Pour la section investissement, l'effort a été porté particulièrement sur l'auto-financement des travaux. Nous vous en présentons les plus significatifs.

Auto-financement de certains travaux de voirie :

- construction du mur du cimetière,
- travaux d'assainissement au lotissement communal, et au groupe scolaire,
- étude pour la création d'un bassin de lagunage,
- étude de rénovation de l'église,
- travaux d'aménagement du terrain de jeux pour enfants,
- achat du terrain pour la zone N.A.I.

Quelques chiffres sur ce budget primitif :

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 162 446	1 162 446
Section d'Investissement	491 583	491 583

Pour équilibrer ce budget et pour permettre d'auto-financer tous ces travaux, sans recourir toujours aux emprunts, voici les nouveaux taux appliqués par décision du Conseil Municipal.

Taxe d'habitation	11,41
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	12,54
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	31,79
Taxe Professionnelle	11,02

BUDGET C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	10 070
Alimentation	1 100
Charges sociales	170
Repas des personnes âgées	6 000
Secours en argent	1 200
Subvention au Club du 3e âge	1 600
RECETTES	10 070
Part sur Impôt spectacles	70
Subvention de la commune	10 000

COMPTE ADMINISTRATIF

Ce compte administratif a été voté à l'unanimité en séance publique, le vendredi 16 juin 1989. Il en résulte un excédent de fonctionnement de clôture de 69 359,01 F

BALANCE GENERALE

Libellés	Réalisé	A continuer	TOTAUX
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	1 062 837,56		1 062 837,56
Recettes	1 132 176,57		1 132 176,57
Déficit			
Excédent	69 339,01		69 339,01
<u>Section d'investissement</u>			
Dépenses	962 229,85	873 700,31	1 835 921,16
Recettes	1 324 783,47	511 150	1 835 933,47
Déficit		362 550,31	
Excédent	362 553,62		12,31
<u>Résultat global</u>			
Déficit		362 550,31	
Excédent	431 892,63		69 351,32

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

Ce budget a été voté à l'unanimité le jeudi 7 décembre 1989. Il en résulte, pour les dépenses de fonctionnement, une augmentation comme tous les ans de 2 chapitres, à savoir :

- frais de personnel
- travaux et services extérieurs.

En recettes de fonctionnement, nous constatons aussi une augmentation importante sur les dotations versées par l'Etat (subventions) et très légère sur les produits de l'exploitation.

Pour équilibrer ce budget, il est fait un prélèvement pour dépenses d'investissement de 18 000 F

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	124 000	124 000
Section d'investissement	1 188 753,62	1 188 753,62

BUDGET C.C.A.S. (ex Bureau d'Aide Sociale) 1989 SUPPLEMENTAIRE

LIBELLES	PROPOSITIONS
Dépenses de fonctionnement	3 965,58
Repas des personnes âgées	2 000,00
Secours en argent	1 000,00
Dépenses imprévues	965,58
Recettes	3 965,58
Produit des quêtes	300,00
Excédent de fonctionnement reporté	3 665,58

COMMISSION DE L'URBANISME

Nombre de permis de construire, maisons d'habitations : 5

Nombre de certificats d'urbanisme, déposés à usage d'habitation : 4

Nous constatons une légère reprise des permis au titre de l'année 1989.

Mur du cimetière :

Les travaux de reconstruction du mur, confiés aux entreprises **LE DANVIC - GARNIEL** pour la partie maçonnerie et **GUILLEMOTO Gérard** pour la fabrication et la pose du portail, sont terminés depuis mars 1989, pour un coût total de **333 532,94 F T.T.C.** Vu l'importance des subventions, cela nous a permis d'auto-financer ces travaux pour un montant de 52 782 F

Il est certain que nous ne nous attendions pas à un tel financement ; tant mieux pour notre commune car ainsi nous avons évité d'emprunter.

Comme quoi, dans tous projets importants, il faut être patient, avant de commencer les travaux. Nous devons donc tout mettre en oeuvre, ou tout au moins essayer, pour nous procurer le maximum de subventions auprès des administrations concernées, dans le but de soulager nos finances locales.

Aménagement du centre bourg : (dossier FAUR)

Aménagement de la rue des écoles et d'un abri scolaire.

Nous avons demandé une subvention de l'état au titre de la dotation globale d'équipement - seconde part programmation 1990 - qui viendra s'ajouter aux autres subventions et de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de cette subvention.

La rue des écoles est actuellement très étroite et son élargissement ainsi que l'aménagement de trottoirs à cet endroit, sont devenus urgents.

Les travaux comprennent :

- la démolition des bâtiments existants,
- l'aménagement du préau,
- la construction d'un abri scolaire et d'une clôture
- la construction de trottoirs.

Le montant des travaux s'élève à **260 000 F H.T** conformément au devis estimatif

Eglise de la Trinité :

Actuellement, nous attendons toujours le resultat de l'etude de renovation de l'église, etude préalable réalisée par Monsieur LEFEVRE, architecte en chef des monuments historiques.

Ce que nous savons, c'est le montant global pour la remise en état de la toiture.

Pour 1990, nous allons envoyer un dossier de candidature pour la demande de subvention a la Communauté Européenne, au titre de soutien a des projets pilotes pour la conservation et la promotion du patrimoine architectural.

Si notre dossier est retenu, cela allègera encore une fois nos finances, bien que nous soyons subventionnés par l'état et le département à 70 % du montant H.T.

Acquisition foncière :

La commune a acheté un terrain de 14 000 m2 en zone N.A.I., route de Kerchopine et un autre à Kérihuel, pour un montant de 43 866,30 F, en espérant que des artisans viendront rapidement s'installer dans cette zone prévue à cet effet.

COMMISSION VOIRIE

Comme chaque année, la commune de **CALAN** a fait un effort particulier pour l'entretien de sa voirie.

Voici une vue d'ensemble des différents travaux effectués.

DEBROUSSAILLEMENT ET ELAGAGE

Etant donné la difficulté à trouver des entreprises compétentes, la commune a fait appel aux équipements d'**HENNEBONT**.

Le montant de ces travaux s'est élevé à la somme de 50 565,25 F. Nous rappelons que ces travaux se sont échelonnés sur une durée de trois semaines.

D'autre part, différents travaux ont été effectués sur le réseau routier. Un contrat a été passé avec la Société VIA-FRANCE pour le goudronnage de certaines routes, revêtement en bi-couche traité à 10 F le m² :

- route de KERGAREN, ainsi que le village,
- " de POULGOURIO
- " allant chez M. GAUDIN
- " allant chez M. TERTRAIS

Le montant de ces travaux s'est élevé à 376 080,60 F

L'entreprise LAVAT de PLOUAY a également effectué divers travaux sur la commune : curage de fossés, entretien divers de la voirie, pour une somme de 33 935,62 F.

Il a été également réalisé différents travaux d'assainissement, notamment au lotissement communal où le busage de l'écoulement des eaux usées a été prolongé sur une longueur de 30 m. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise CHRISTIEN et traités pour la somme de 5 621,64 F.

Nous avons aussi fait raser la petite maison en ruine, dans le bourg, afin d'y implanter un abri-bus pour les enfants scolarisés et y poser une borne à incendie.

La cuve toutes eaux du groupe scolaire ayant été éventrée, nous avons dû la remplacer. Ce dossier a été pris en charge par M. PASCO, de l'équipement. Montant des travaux : 20 000 F.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES

Pour l'entretien de sa voirie, la commune, au titre de la tranche 1989, a bénéficié d'une subvention de 30 %, pour un total de 76 125 F. La subvention s'élevait donc à 22 835 F.

DÉGÂTS - TEMPÊTE

Le 20 janvier 1989, un dossier a été expédié à la Préfecture et au Département.

L'évaluation des travaux est de 150 000 F. Le dossier est en cours. Normalement, la Préfecture devrait nous octroyer une subvention de 55 000 F.

Pour l'instant, nous n'avons pas reçu de réponse du Département.

COMMISSION AGRICOLE

CREATION D'UN COMITE SECHERESSE

Reconduite apres les elections municipales, sans modification notoire de ses membres, la commission agricole n'a pas eu encore, a ce jour, l'occasion de se réunir.

Par contre, suite à la sécheresse que nous avons connue cette année, et en rapport avec les recommandations syndicales de la profession, un **Comité Sécheresse** s'est créé le 24 octobre 1989, sur la commune de CALAN.

Le departement, ayant été reconnu "zone sinistree", la possibilité va être donnée aux agriculteurs de déposer un dossier afin d'obtenir les aides proposées par l'Etat.

Le rôle principal de ce comité est d'aider les intéressés à constituer leur dossier.

Ce comité est composé de 7 membres, dont voici la liste :

- **SALVAT Serge, Maire**
- **LOMENECH Antoine**
- **JAFFRE Charles**
- **LE FLOCH Joseph**
- **LE MOUAL Joseph**
- **LE DOUSSAL Pascal**
- **OLLIVIER Paul**

Dans la constitution de cette liste, entrent des membres de la Commission Municipale, des Syndicats Agricoles, de la Commission des Impôts et de la Chambre d'Agriculture.

RAPPEL DES MESURES GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE.

* Prêts à taux 0 pour couvrir les avances avant règlement du fonds de garantie des calamités agricoles,

* Prêts exceptionnels à taux de 4 %, d'une durée maximum de 2 ans, pour les éleveurs,

* Prise en compte d'une partie des charges financières et sociales des agriculteurs, dont la situation pécuniaire est gravement compromise,

- * Mesures visant à mettre à disposition des céréales au prix de 0,77 F/Kg,
- * Report d'un an des annuités à taux bonifié,
- * Augmentation des prêts spéciaux aux éleveurs,
- * Augmentation des sommes destinées au fond de calamités agricoles,
- * Report de paiement des cotisations sociales pour les agriculteurs en difficultés financières, par suite de la sécheresse.

CIRCUIT ANNEXE DE L'EAU

L'année 1989 aura vu quelques problèmes se poser au niveau du circuit annexe de l'eau, desservant la plupart des villages de la commune.

Après avoir effectué des analyses, sur les différents points de captage, nous nous sommes aperçus de la mauvaise qualité des eaux. En effet, par rapport aux années précédentes, les taux de nitrate et les pollutions bactériologiques ont beaucoup augmenté ! La sécheresse de cette année en est, sans doute, en partie la cause.

Sur les 5 points de captage, un seul reste potable : celui de Fontaine-Maria. Pour les 4 autres, une désinfection a été pratiquée pendant l'été, afin de combattre la pollution bactériologique.

Cependant, une solution d'avenir s'impose. En effet, nous ne pouvons courir le risque de nous retrouver, d'un jour à l'autre, privés d'eau sur l'une ou l'autre partie du réseau.

Le syndicat d'Adduction d'Eau Potable, auquel nous adhérons a été alerté. Une étude est en cours. Il restera, au Conseil Municipal, et aux habitants, à définir les priorités d'installation du réseau d'eau de ville : il ne sera pas possible d'alimenter la totalité de la commune, au cours de l'année 1990.

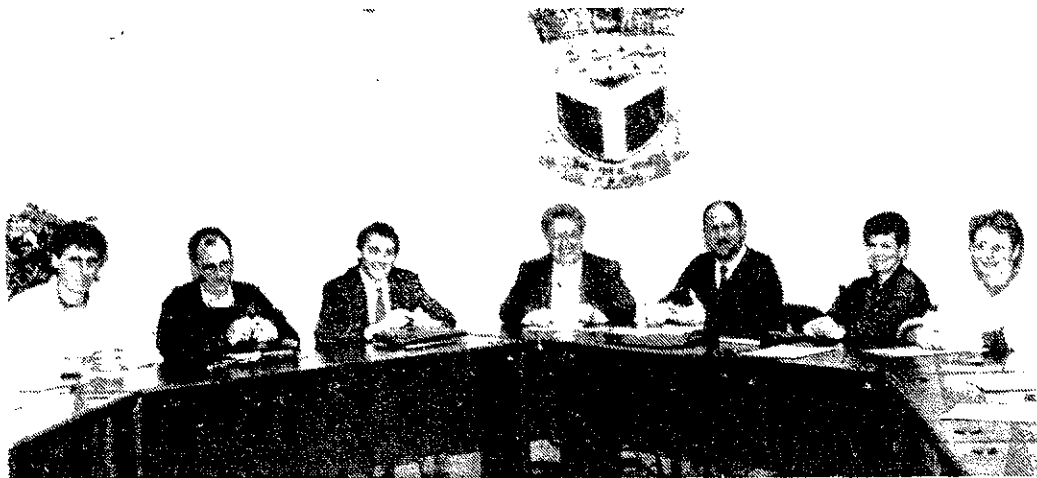
Il sera également nécessaire de réfléchir sur les nouvelles modalités de fonctionnement du circuit annexe : pour cela, il est important que les utilisateurs de ce circuit nous donnent leur point de vue, en tenant compte de l'importance du problème.

**ECOLE DE MUSIQUE
SIVU CANTON DE PLOUAY**

PROJET D'ACTIVITES 1989 - 1990

L'école de Musique du SIVU a trouvé sa place dans les structures cantonales et elle entend bien poursuivre sa politique culturelle avec dynamisme tout au long de l'année scolaire 89-90.

**École de musique du SIVU
Un nouveau bureau**



En ce qui concerne l'ouverture de l'Ecole :

- Trois auditions publiques des élèves auront lieu cette année (le 5 décembre 1989 à LANVAUDAN, le 21 mars 1990 à CALAN, le 20 juin 1990 à INGUINIEL). Ces auditions ont l'avantage de présenter le travail réalisé par l'élève au cours de l'année devant les élus et le public, et d'autre part, d'habituer les élèves à jouer et chanter devant un auditoire.

- Trois auditions publiques des élèves auront lieu au Foyer des Personnes Agées à PLOUAY.

- * Audition de flûte-traversière, le 20 décembre 1989
- * Audition de piano, le 4 avril 1990
- * Audition de guitare, le 12 juin 1990

En ce qui concerne l'organisation interne :

* Des controles continus seront effectues dans chaque discipline, en presence de la Presidente du SIVU ou de son representant, du Professeur coordinateur et du Professeur concerne par la matiere. A la fin du troisieme trimestre, un controle sera fait pour tous les élèves par un jury compose des professeurs titulaires du CA, enseignant dans les écoles contrôlées par l'Etat.

* Des presentations d'instruments seront proposees regulierement, a l'occasion de repetitions de chorale. Ces presentations devront tôt ou tard agrandir l'eventail des instruments deja enseignes et permettre l'ouverture de nouvelles classes.

* Chaque trimestre, les élèves pourront regarder un concert en cassette vidéo. Cette expérience, très instructive, favorisera l'éveil des enfants à la Musique, par exemple le 20 décembre 1989, à 14 H 30, les élèves de l'Ecole pourront voir l'orchestre Regional de RENNES et la pianiste ANNE QUEFFELEC.

* Au mois de juin 1990, il leur sera propose la comedie musicale "West Side Story", de BERNSTEIN.

Le but de toutes ces démarches est que les enfants et les adolescents se retrouvent avec plaisir pour faire de la musique.



CLUB DES ANCIENS

Le Club s'est retrouvé le 11 janvier à la salle polyvalente, pour déguster un excellent pot-au-feu .

Le 7 juin, nous sommes partis visiter l'aquarium de VANNES, le port et le vieux Vannes. L'après-midi, excursion en Loire Atlantique, où nous avons dîné à SAINT GILDAS DES BOIS, nous avons aussi visité la commune.

Le 20 Septembre, nous avons vu le musée de la Compagnie des Indes à PORT LOUIS. Déjeuner au Madison à REDENE. L'après-midi, visite de DOELAN, KERFANY, PONT AVEN.

Pour clôturer cette saison, tous les anciens du club se retrouveront le 3 Décembre, au restaurant "Les Ajoncs d'Or" à CALAN, où l'ambiance, n'en doutons pas, sera très dynamique !!!

Chapeau à nos anciens qui savent garder l'esprit jeune !

La Présidente,
J. LE LEANNEC



F.N.C.A - CALAN - PLOUAY

Les anciens d'Afrique du Nord de CALAN et PLOUAY, ont commémoré, dans le recueillement, le vingt-septième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

A cette occasion, **Monsieur Henri LE NALLIOT**, Président des Médailleurs Militaires de PLOUAY, a remis la Croix du Combattant à **Monsieur Roger LE OUEDEC**, de "Kergrohenec" en CALAN.

Une nouvelle a beaucoup réjoui le cœur des anciens d'Afrique du Nord : dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, il est prévu une stèle du 19 mars 1962, pour qu'à CALAN, on se souvienne que des jeunes ont sacrifié leur vie au service de la Patrie.



SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse de CALAN s'est fixée comme objectif principal, d'améliorer les effectifs des différentes espèces de gibier. Sans y prendre garde, nous sommes arrivés au fond de l'abîme. Il est donc grand temps de se ressaisir, avant qu'il ne soit trop tard.

Voici donc les grandes orientations prises pour les années à venir :

- L'an prochain, il est prévu de prélever un chevreuil, ceci est l'aboutissement des 6 années d'effort, afin de renouveler la population de ces petits cervidés, population qui, au départ, était réduite à sa plus simple expression, c'est à dire nulle.

- Le cheptel existant sur la commune, ne permet pas l'attribution d'un animal, population estimée à trois chevreuils.

Pour une gestion raisonnable, sans hypothéquer la pérennité de l'espèce, on tolère un prélèvement équivalent au 1/5 de l'effectif supposé.

Donc la Société de chasse de CALAN, en accord avec la Société d'INZINZAC, où l'effectif est beaucoup plus conséquent, a obtenu un bracelet. Il est bien évident que les âmes sensibles, ou un tantinet "écologique" s'en trouveront choquées, à l'idée de tuer un si joli animal. Il faut cependant savoir, que ceci est une obligation, pour ne pas compromettre le développement de la sylviculture et de l'arboriculture.

De plus, à compter de cette année, nous nous sommes engagés à ne plus tirer le lièvre, du fait de la rarification de l'espèce. Les différents adhérents du G.I.C de la vallée du Blavet, ont donc décidé d'unir leurs efforts dans ce sens.

La durée effective du tir est d'au moins trois ans. Il est évidemment nécessaire d'associer le plus grand nombre de partenaires, habités des mêmes intentions pour ce genre d'opération.

De nos jours, des actions ponctuelles, isolées, au coup par coup, ne débouchent pas sur grand chose, et les résultats sont souvent à la hauteur des moyens mis en oeuvre.

La Société a entrepris de construire sa propre volière à faisans. Elle est donc opérationnelle depuis cette année, et l'on peut remarquer que les efforts consentis par les chasseurs (pas tous) ont été récompensés. Cette année 200 faisans ont été lâchés, nous en avons conservés 25 pour la

reproduction que nous lâcherons au printemps. L'an prochain, cet effectif sera sans doute augmenté à 400.

Cette réalisation a permis de réaliser une économie assez substantielle sur le prix de revient du faisan.

Il s'avère que cette réalisation ne relevant pas du domaine de l'irréalisable, comme l'ont prétendu certains... Il faut savoir se donner les moyens d'exister, de ne pas être trop fatalistes, et de ne pas trop attendre de mannes providentielles.

Apparemment, tout va bien dans le meilleur des mondes. Cependant, nous ne maîtrisons pas toujours les éléments en notre possession, nous devons composer avec le biotope... D'autres facteurs entravent ou freinent nos actions : pollution, modernisme et intérêts économiques de l'agriculture, mouvements anti-chasse.

Nos intentions ne sont quelques fois que vœux pieux, car l'homme propose, mais la nature dispose.

**Le Président,
Joël GUILLERMIC,**

LA SAISON 1988 - 1989

de L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Une nouvelle année d'activité pour l'amicale a commencé, une amicale qui a vu arriver du sang nouveau dans ses rangs. Ainsi, grâce à la bonne volonté de quelques nouveaux membres, un nouveau bureau a pu être constitué.

Je salue donc autant le courage de ceux qui reprennent le flambeau que celui des anciens qui ont bien voulu prolonger leur mandat. Ils oeuvreront très certainement ensemble dans le même esprit, pour poursuivre le travail de l'amicale dont les bénéfices ont toujours contribué si utilement au bon fonctionnement de l'école.

Je vous rappelle que c'est dans ce but que l'amicale a organisé et préparé le samedi 4 mars 1989, un savoureux pot-au-feu, auquel une bonne centaine de convives a fait honneur. La recette de ce repas a permis l'achat d'un magnétoscope pour l'école ; c'est un outil pédagogique important qui permet de diversifier et d'illustrer l'enseignement d'une façon intéressante pour les élèves.

Le deuxième, et plus grand événement pour l'amicale, a été constitué par la kermesse des 20 et 21 mai ; elle fut favorisée par un temps radieux, à part le gros orage du dimanche qui a écourté la fête.

La nouvelle buvette, une meilleure disposition des stands, des jeux attractifs, tels que le tierce canin, et une gestion financière saine, ont également contribué au succès final de notre kermesse.

J'exprime le souhait qu'il en soit de même dans les années à venir, pour que VIVE L'ECOLE DE CALAN !

Johan ERKELENS

ELECTION DU BUREAU DE L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Le nouveau bureau a aussi été constitué :

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| - Président : | M. TABOURDEAU |
| - Vice-Président : | M. VIOT |
| - Trésorier : | M. NIVET |
| - Trésorier-Adjoint : | Mme GUENEZAN |
| - Secrétaire : | Mme LANDURIN |
| - Secrétaire-Adjoint : | M. LE JUGE |
| - Membres : | MM. KERNEN, BEAUMONT |
| | Mmes STANGUENNEC, CANN et |
| | COMONNER |



Au niveau des projets, on peut déjà signaler l'aménagement du terrain d'aventures, avec bientôt l'implantation de nombreux jeux.

ECOLE PUBLIQUE

L'effectif de l'école (85 enfants) se répartit sur 4 classes :

- Mme COHONNER : petite et moyenne section
- Mme GUENEZANT : grande section, C. P.
- M. LE JUGE : CE 1, CE 2
- M. VIOT : CM 1, CM 2

TERRAIN D'AVENTURE :

L'année 1990 va voir la mise en place des premiers jeux sur le terrain d'aventure qui jouxte l'école. Ce projet ambitieux, mené par les enseignants, a évolué dans le temps. De la simple installation de quelques jeux initialement prévus pour les enfants de l'école, le projet débouche sur l'aménagement d'une aire dont les structures pourront accueillir l'ensemble de la population.

Cet espace se veut lieu de rencontre, d'échange, de jeu...

Il faut souligner l'effort financier consenti par la municipalité ; par ailleurs des subventions et des aides ont été demandées auprès d'organismes divers :

- Conseil Général
- Fondation de France
- Inspection Académique



Le terrain a été mis à disposition par la municipalité, préparé et ensemencé par l'entreprise Hostiou. Grâce à la bonne volonté des parents, les premiers jeux vont pouvoir être construits dès le printemps, à partir des plans élaborés par les enseignants en étroite collaboration avec :

- les enfants,
- l'architecte de l'Aménagement des Espaces Pédagogiques,
- les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale,

et avec l'appui de Monsieur l'Inspecteur Départemental de la circonscription.

Calan

Lutte contre la pollution

Les enfants nettoient les abords du lavoir



VIE DE L'ECOLE

- 4e classe de neige. Les élèves de cours moyens 1 et 2 séjourneront du 26 janvier au 3 février, dans le Vercors, à CHATEAU-BERNARD. Comme toujours, tous les enfants participeront à ce voyage, ceci ayant été rendu possible par la modicité de la somme à supporter par les parents : 500 F sur 1 190 F de coût réel par enfant.

- Une animation de l'Association Départementale pour le Développement de la Musique (A.D.D.M.) intervient depuis novembre auprès des classes de grande section à CM 2. 5 séances prises en charge par la municipalité ont été prévues.

- Dominique Alciati, comédien au Centre Culturel Tzigane, a présenté en novembre, un spectacle au cours duquel les enfants de maternelle et C.P ont pu s'identifier à des artistes du cirque par le maquillage, les costumes et la manipulation d'instruments divers.

Les élèves des cours élémentaires et moyens bénéficieront au cours du second trimestre scolaire, d'un éveil à l'astronomie, à l'occasion de la venue du planétarium de l'Association Mille Soleils.

- L'activité piscine reprendra au second trimestre à CAUDAN, pour 9 séances, la municipalité prenant en charge l'entrée.

- Six rencontres sportives sont prévues avec les écoles de LANVAUDAN et SAINT YVES, dans le cadre de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (U.S.E.P.). Sont concernés, les élèves des C.E et C.M. Ils ont déjà eu l'occasion d'exercer leurs talents lors du Grand Prix Pédestre de LORIENT, le 15 octobre : 2 200 F de bons d'achat de matériel de sport ont récompensé leur participation et les résultats.

- Les enfants de l'école ont participé à la plantation de l'arbre de la Liberté, le samedi 2 décembre 1989, sur le terrain d'aventure.

- La mise en place d'une activité pâtisserie, de la maternelle au C.E, permet d'aborder dans un climat de bonne humeur, les différentes matières du programme. C'est encore la pâtisserie que les C.M et leurs parents ont retenu pour aider au financement de leur séjour en montagne : du démarchage à la distribution, en passant par le secrétariat et la comptabilité, les élèves ont su montrer leur volonté d'implication dans la vie de l'école.

A une plus grande échelle, et pour répondre à un projet pédagogique concerté, les élèves de CM et CM2, partiront en séjour de neige à la montagne, pour une semaine à la fin Janvier.

En ce qui concerne la piscine, les enfants du primaire plus la grande section de maternelle iront à la piscine de CAUDAN, à compter du 15 décembre 1989.

IMPORTANCE DE L'AMICALE

Toutes ces activités concourent à une meilleure réussite des enfants, mais elles nécessitent des moyens importants.

Les crédits de fonctionnement, bien que raisonnables, ne suffisent pas à couvrir les besoins d'une école ouverte sur les réalités du monde extérieur. Par son dynamisme, son efficacité et sa disponibilité, l'Amicale apporte le soutien nécessaire.

Chaque parent, à travers cette structure, contribue au bon fonctionnement de l'école et à la réussite de chacun.

Les enseignants,

SAISON 1989 - 1990

EQUIPE A :

Après un début de saison catastrophique, l'équipe s'est bien ressaisie en gagnant 2 matches importants, notamment la victoire obtenue sur le terrain de l'A.S LANVAUDAN, par 2 buts à 1

La motivation étant revenue, on espère le milieu du tableau pour l'A.S Calan, en fin de saison

EQUIPE B :

Les années se suivent et se ressemblent. L'équipe occupe le milieu du tableau, comme à son habitude, pourtant l'objectif fixé était un peu plus optimiste que le classement actuel. Il est possible qu'avec un peu plus de chance et d'optimisme, l'équipe serait sans doute mieux classée.

ACTIVITES :

L'A. S. CALAN remercie toutes les personnes qui participent aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année, ainsi qu'aux différents matches qui se déroulent sur le terrain.

Grâce à tous les bénévoles, et aux bénéfices de ces manifestations, il est possible d'équiper ces jeunes, sans leur demander de participation financière, ce qui est très rare dans une association sportive.

les personnes qui désirent inscrire leurs enfants pour la saison prochaine, doivent contacter :

- le secrétaire : LE SAEC MICHEL, tél : 97 05 71 75
- ou - le président : LE LAN FRANCIS tél : 97 33 22 02

Les entrainements seniors sont dirigés par Francis
GUILLEMOTO

et l'école de football du mercredi après-midi par Daniel
STANGUENNEC.

A. S. CALAN

Vive la nouvelle saison 89/90, je souhaite tous mes voeux de réussite à l'ensemble des joueurs et dirigeants... Je tiens à préciser que tous les ans l'A.S.C aborde la nouvelle étape avec beaucoup de solidarité et de motivation. La vie au club n'est pas l'affaire de quelques dirigeants, c'est l'affaire de tous.

Je ne voudrais pas oublier tous les hommes et femmes qui travaillent sans compter dans l'anonymat et que l'on appelle communément des bénévoles. Ils représentent la population de base de tout club et sans eux, le football n'existerait pas.

Soyons réalistes, la saison 89/90 s'annonce particulièrement âpre et ouverte. Faisons en sorte que chacun prenne du plaisir (joueurs, spectateurs, dirigeants et entraîneurs) que chacun dans un rôle spécifique se livre sans retenue et avec coeur afin que, quelque soit l'issue finale, personne ne pourra se reprocher quelque chose..

MEILLEURS VOEUX ET VIVE LE SPORT...

F. LE LAN

L' A. S. CALAN outre ses deux équipes seniors, comprend trois équipes de football a 7, ainsi qu'une équipe de minimes avec KERCHOPINE.

Débutants : Groupe de 10 équipes - 9 licenciés

3 victoires - 2 défaites

Responsables : STANGUENNEC Daniel - ESVAN Gilles



Poussins : Groupe de 9 équipes - 9 licenciés

3 victoires - 1 nul

Responsables : URIEN Jean-Luc - LE MEUR Bernard



Pupiles : Groupe de 10 équipes
10 licences
6 victoires

Responsables : **LE SAEC Patrick**
LE BELLEC Gilbert

Minimes : fusion avec le F.C. KERCHOPINE
bons résultats dans l'ensemble

Responsables : **JAMBOU Roland**
LE SAEC Michel

=====

SECTION GYM



Chaque mardi, deux cours de gym se déroulent à la salle polyvalente :

- gym d'entretien : de 19 H à 20 H
- gym douce : de 20 H 30 à 21 H 30

Ces deux cours sont suivis régulièrement par une douzaine d'adhérentes.

Pour toutes les personnes intéressées par ces cours, les inscriptions sont prises sur places tout au long de l'année.

LE TENNIS A CALAN

Depuis 1986, nous possédons une section tennis à l'A.S. CALAN. Commencé avec 53 adhérents, la première année, nous en avons dénombré une trentaine cette année, bien que seulement la moitié ait acquitté sa cotisation. Celles-ci ne sont pourtant pas bien élevées : 80 F par an et par adulte, 40 F pour un jeune jusqu'à 18 ans. Nous avons ainsi pu acheter un nouveau filet.

Le problème pour notre petite section est que nous manquons de moyens d'entraînement, notamment pour les jeunes. Il nous faudrait au plus vite un mur d'entraînement qui serait alors réalisé au fond du court.

Ensuite, nous pourrions mettre en place un entraînement hebdomadaire pour les jeunes, à partir du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de septembre, quand le foot prendra la relève.

Après deux tournois internes en 87 et 88, nous avons voulu innover en 1989 et un tournoi inter-communal des jeunes a été organisé les 3 et 4 juin 1989. A part **CALAN**, trois autres communes étaient représentées : **CLEGUER**, **PLOUAY** et **LANVAUDAN**.

L'organisation générale de ce tournoi, qui fut un franc succès, a été menée de main de maitre par **Michel KOLLER**.

Tous les clubs participants ont exprimé le souhait de remettre ça en 1990 et d'y rajouter éventuellement un tournoi d'adultes. Rejoignez-nous donc nombreux en avril prochain. Tous à vos raquettes !

Pour la section Tennis - A.S CALAN

Le Secrétaire,
Johann ERKELENS



PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LIBERTE

La commune de CALAN n'a pas oublié que 1989 était l'année du bicentenaire de la révolution, même si l'on en parle beaucoup moins, et que les grandes manifestations nationales sont terminées.

C'est donc en présence du conseil municipal, des enfants de l'école, que l'Arbre de la Liberté a été planté sur le terrain de jeux tout nouvellement aménagé.

Lors de sa courte allocution, le Maire devait rappeler les trois valeurs républicaines Liberté, Egalité, Fraternité, en y ajoutant, sans doute en référence à certains événements récents, celle de la Tolérance.

Savoir retransmettre ces valeurs à nos enfants, que nous soyons parents, éducateurs, ou responsables de collectivités locales, telle est notre mission principale à une époque où justement de grands bouleversements historiques ont lieu dans le monde.



C A L A N,

ECRIN MODESTE POUR UNE PERLE RARE

CALAN ne fut, jusqu'en 1841, qu'une trêve en la paroisse de Lanvaudan tout en ayant déjà rang de commune.

Le modeste bourg peut s'enorgueillir de l'une des églises les plus originales que l'on connaisse. Elle est caractéristique de la manière bretonne de marier les styles et les siècles. Du bas de la nef au choeur, on passe de l'ambiance romane des XI^e et XII^e siècles au gothique flamboyant comme si c'était la chose la plus naturelle.

Les artistes ont ici un sujet de choix.

On allait oublier de préciser que l'enclos a été conservé avec son cimetière, ce qui est chose rare maintenant. Il serait indélicat s'il en était autrement à **CALAN**. Du cimetière, on accède à la nef par une galerie latérale qui est elle aussi une exception. On souhaite à **CALAN** de savoir conserver un tel ensemble.

Le nom de **CALAN** est fort ancien. En 1387, on le trouve écrit **CAZLAN** ; ce qui fait supposer un **CATHLAN** antérieur. Des étymologistes s'en autorisent pour interpréter "LANDE DE LA BATAILLE". Mais il peut y avoir d'autres explications d'après Lan qui avait sens d'établissement religieux. C'est une dissertation qui nous demanderait trop de temps, car il faudrait aussi étudier le cas des autres Calan de Bretagne.

Sur ce territoire d'un peu plus de 1 200 hectares, on ne signale que trois anciennes seigneuries : **CLEHERN**, **KERLEAU** et **KERGUERIS**.

CLEHERN :

Cléhern, et non Cléherne comme on l'écrit maintenant, est un vieux vocable qui fait supposer un "kern" ou tombe des temps mégalithiques dans une enceinte. On le trouve aussi sous la forme Kerhern, soit le village du "kern".

On y signalait en 1448 le seigneur Bernard Oillac. Il eut pour successeur Henry dont il est dit qu'il s'abstint de comparaître à la montre de 1477 de même que son fils Jehan à celle de 1481.

Puis cette famille disparaît. L'Armorial n'en fait d'ailleurs pas état. En 1536, la terre appartenait à Guillaume Jegado dont il sera plus longuement question à propos de Kerolain.

KERLEAU :

Kerleau, à quatre kilomètres au nord-est du bourg, avait un manoir qui était qualifié d'ancien dès 1428. Il appartenait à un certain Nicolas Corappe. Son fils, Jehan, s'y trouvait encore en 1447. Puis on n'entend plus parler de cette famille que l'Armorial ignore aussi. En 1536, la terre était au nom de Jehanne du Pou, femme de Guillaume de Pluvie, sieur de Kerdreho en Plouay.

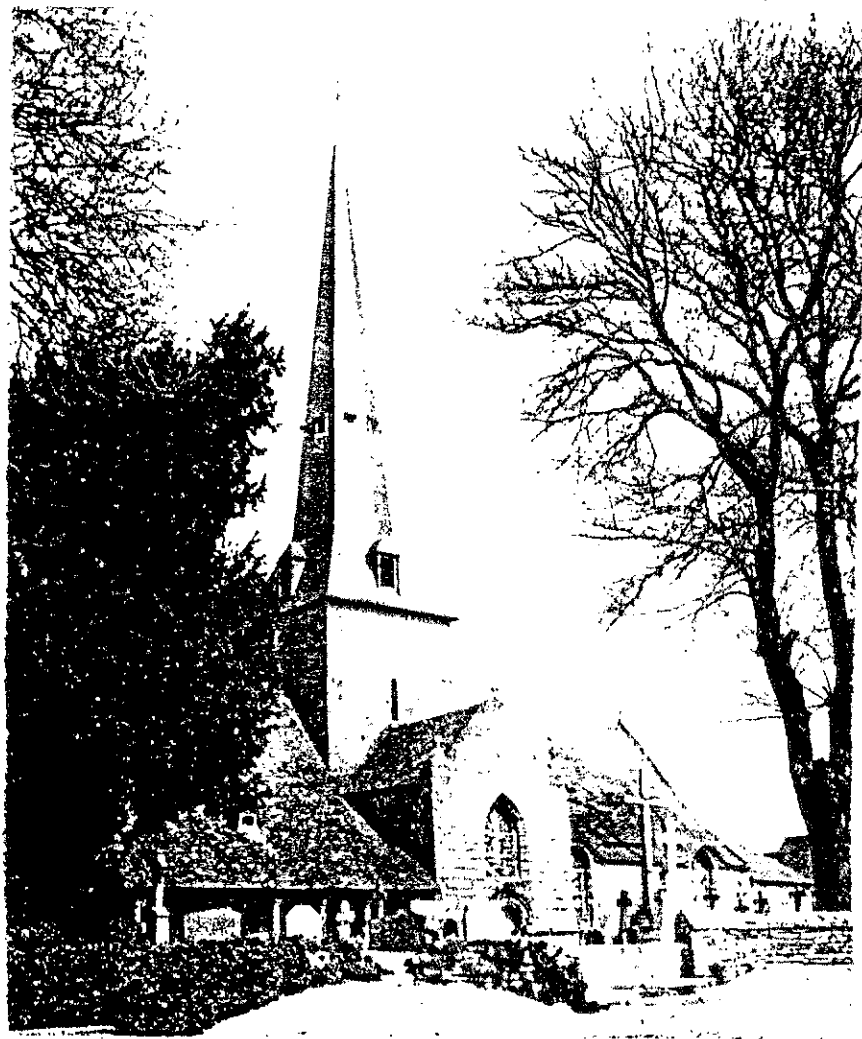
KERGUERIS :

Kergueris ou Kerguiris, à 2300 mètres au sud de Calan, se traduit normalement par "cerisaie" : c'est un nom de lieu ainsi qu'un patronyme assez répandu. Vers 1400, le seigneur se nommait Alain de Kerguiris, suivi de Guyon et de Raoul.

Cette famille, l'une des plus importantes de la région, posséda aussi Coetivras et Locunolé, en Kervignac, ainsi que Locoyarn, aujourd'hui en Hennebont.

Au XVII^e siècle, la branche Kerguiris de Coetivras s'est fondue en Talhouet-Keraveon (Erdeven) pour qui Coetivras fut érigée en baronnie en 1636.

Armes de Kergueris : *D'argent à six annelets de gueules, modifié par la suite en trois cerises de gueules.*



CALAN, paroisse du pays de Lorient, était autrefois une trêve de Lanvaudan. Le pardon se célébrait à La Trinité. Pendant la grand'messe, un roulement de tambour retentissait chaque fois que l'officiant s'appêtait à chanter. Le fifre se joignait à lui à certains moments. Après la messe, chaque famille tenait table ouverte. L'après-midi, en tête de la procession, marchaient des sonneurs de clochettes suivis des croix, bannières et drapeaux portés par les hommes en vestes noires garnies de velours et en gilets ornés de centaines de boutons. Le fifre et le tambour précédaient les statutes et les reliques. Le recueillement se dissipait un instant, quand s'allumait le bûcher traditionnel.



Un nouveau gendarme à la Brigade

Pour pourvoir au remplacement du gendarme CALVEZ, entre à l'école des officiers de la gendarmerie, depuis le 1 septembre, c'est le gendarme **Laurent RINGENBACH** qui a pris du service, le 1 décembre 1989.

Ne a CORNIMOT, dans les Vosges, le 5 Aout 1962, est marié à une Lorientaise et est père de deux enfants. Nous lui souhaitons la bienvenue et un excellent séjour dans le canton de PLOUAY.

Les fonctions d'adjoint au commandant de brigade, sont désormais assurées par le gendarme **François LE ROUX**.



CLASSE 9

Le samedi 21 Octobre, une quarantaine d'amis, des classes 9 et 4, se sont retrouvés à midi, à la salle polyvalente, pour leur journée annuelle.

Un apéritif d'amitié ouvrait les festivités de cette journée qui devait se terminer tard, très tard pour certains (not le lendemain matin).

Journée chaleureuse de retrouvailles et am... dans cinq ans.



EXPOSITION ARTISANALE

CALAN, site historique où se marient cadre antique et travail artisanal.

Du 21 août au 28 août 1989, la superbe église romane, fierté des calanais, a abrité une exposition artisanale. Dans un cadre magnifique, cet édifice permet de mettre en valeur de nombreuses réalisations en bois, des dessins au crayon, des maquettes de villes et villages, des maquettes en bois, des jouets, lithographies et photos.

Maryline FLEGEAU, responsable et hôtesses d'accueil, précise que toutes ces œuvres sont des réalisations d'artistes et artisans des cantons de PLOUAY ou LORIENT. Cette exposition a le mérite de mettre en valeur des œuvres d'artistes et passionnés locaux. La gratuité de l'opération a permis à toutes et à tous de découvrir ou de redécouvrir un site et des œuvres unis, l'espace d'une semaine ensoleillée.



PAGE REPONSE

Vous pouvez noter sur cette feuille, vos remarques, vos observations, vos idées :

Nous retourner cette feuille. Toutes les suggestions seront prises en considération.